

|  |                |
|--|----------------|
| <b>ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET BULLETIN D'INSCRIPTION<br/>AU VIDE-GRENIER DU SAMEDI 12 mai 2018</b> | N° EMPLACEMENT |
|--|----------------|

OUVERTURE AU PUBLIC DE 9H À 18H

**Merci de bien vouloir remplir cette fiche sans oublier les détails demandés**

| TARIF EXPOSANT ADHERENT ALG    | TARIF EXPOSANT NON ADHERENT ALG |
|--------------------------------|---------------------------------|
| 1 emplacement soit 2m.....5€   | 1 emplacement soit 2m.....8€    |
| 2 emplacements soit 4m.....10€ | 2 emplacements soit 4m.....16€  |
| 3 emplacements soit 6m.....15€ | 3 emplacements soit 6m.....24€  |

Nom.....Prénom.....Né le.....

A.....Département.....Pays.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....Tél.....E.Mail.....

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le.....Par.....

**Règlement du Vide-Grenier de l'Amicale Laïque de la Glacière  
56 rue Armande Gayral - 33700 MERIGNAC**

**Le vide grenier est ouvert aux particuliers et collectionneurs amateurs.**

Les prix des emplacements, d'un minimum de 2 mètres, est de 5 € pour les adhérents et 8 € pour les non adhérents  
 4 m : 10 € pour les adhérents/16 € pour les non adhérents et  
 pour 6 m maximum : 15 € pour les adhérents/24 € pour les non adhérents.  
 Pas d'inscription par téléphone.

La participation reste possible le jour même uniquement dans la limite des places disponibles.  
 Ces emplacements numérotés sont attribués dans l'ordre d'inscription.  
 Toute réservation non accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité et de son règlement ne sera pas prise en compte.  
 Tout dossier non complet ne sera pas retenu (pièce d'identité / règlement).  
 Installation dès 7h30. L'emplacement réservé sera reloué en cas de non occupation après l'ouverture du vide grenier, c'est-à-dire après 9 h et il ne sera procédé à aucun remboursement.  
 La manifestation aura lieu même en cas d'intempéries (nous vous prions de prévoir le nécessaire).  
 Aucun remboursement en cas de pluie  
 Les animaux doivent être tenus en laisse.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou accidents pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.  
 Chaque exposant est prié de laisser l'emplacement qu'il occupera propre à la fin de la manifestation.

Fait à Mérignac, le .....Signature  
 J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature dans l'année civile